Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260414-DEL2026_04_096-DE

Délibération

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 14 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 14 avril, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ANDRÉ-LANDAIS Catherine, BACHIR Anne, BATARD Guillaume, BERTRAND Jean-Yves, BEUGNET Sébastien, BILLAUX Béatrice, BINOT Marie-Christine, BONINO Emilie, BONNEAU Pascal, BOUILLENNEC Rachel, BOURGES Yann, BOUTIER Yvon, BRICAGE Henry, BRIER Sandrine, CADUDAL Véronique, CALLONNEC Claude, CHAMPAGNE Xavier, CHAPPÉ Fanny, CHARLES Olivier, CLEC'H Vincent, *COLLET Philippe (suppléant)*, CONNAN Gildas, CORBEL Samuel, CORREZE Patricia, COZLER Véronique, DANIEL Anne-Yvonne, DOYEN Virginie, DUMAIL Michel, ÉCHEVEST Yannick, GARREC Loïc, GAUTIER Guy, GIUNTINI Jean-Pierre, GUENEGOU Ludovic, GUERVILLY Olivier, HENRY Joël, HERVE Gildas, JOBIC Cyril, KERBAUL Etienne, KERLOGOT Yannick, KERROGUES Joanne, LE BARS Yannick, LE BEGUEC Marilyse, LE BIHAN Christophe, LE BLEVENNEC Gilbert, LE COTTON Anne, LE COUSTER Éric, LE FOLL Marie-Françoise, LE GALL Sylvie, LE GOAZIOU Anthony, LE GOFF Philippe, LE GRAET Anthony, LE GRAET Carole, *LE GUILCHER Philippe (suppléant)*, LE JANNE Claudie, LE LAY Tugdual, LE MARREC François, LE MEAUX Vincent, LE MEUR Frédéric, LE PESSOT Damien, LE VAILLANT Gilbert, LEBRETON Bruno, LEYOUR Pascal, LOUIS Guillaume, LOYER Isabelle, LOZAC'H Claude, MALINAS Damien, MARCHAND Cinderella, NICLOUX Marie-Christine, NOGÉ Bruno, O'CONNOR Nathalie, PAGNY Gilles, PARISCOAT Dominique, PICART Olivier, PINEL Clarisse, PRIGENT Christian, PRIGENT Jean-Paul, QUERE Yann, ROPERS Daniel, SANZ Myriam, TANGUY Béatrice, TERTRAIS Isabelle, VIBERT Richard

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BRISSONNEAU Alix à LE GOFF Philippe ; ÉTRILLARD Cécile à DUMAIL Michel ; ROLLAND Véronique à PAGNY Gilles.

Nombre de conseillers en exercice :		**85 Titulaires - 41 suppléants**
Présents	82	
Procurations	03	
Votants	**85**	
Absents		

Date d'envoi de la convocation : 08 avril 2026
Secrétaire de séance Béatrice BILLAUX

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260414-DEL2026_04_096-DE

Délibération

DEL2026-04-096 DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-10 ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment l'article L313-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2016 portant création de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral du 06 avril 2022 portant modification des statuts de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération DEL2026-04-092 du 14 avril 2026 portant fixation du nombre de Vice-présidents et des autres membres du Bureau communautaire ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération DEL2026-04-093 du 14 avril 2026 portant élection des Vice-présidents et autres membres du Bureau communautaire ;

Considérant que l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales dispose que le Président et le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
2° De l'approbation du compte financier unique ;
3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Considérant qu'outre les sept matières mentionnées ci-dessus, la jurisprudence a interprété les dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales pour y ajouter des matières qui ne peuvent faire l'objet d'une délégation du Conseil d'Agglomération au Président et au Bureau : le versement des fonds de concours (Cour administrative d'appel de Nantes, 27 mai 2011, n°10NT01822) ; la création et la suppression des emplois (Cour administrative d'appel de Nancy, 23 octobre 2018, n°17NC00971 – 17NC00972) ;

Considérant que l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit également :

- Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant ;
- Les délégations relatives à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement général des conseils municipaux.

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260414-DEL2026_04_096-DE

- **Délègue au Bureau communautaire, jusqu'à la fin du mandat, les attributions suivantes :**

Finances

- Attribuer les aides suivantes, dans le cadre fixé par le Conseil d'Agglomération et lorsque les crédits sont inscrits au budget :
  - Aides à l'immobilier d'entreprise,
  - Aides d'intervention en faveur du commerce et de l'artisanat,
  - Aides à l'installation en agriculture,
  - Aides à l'installation en aquaculture,
  - Aides au conseil pour des projets d'investissement liés à la transformation des productions locales,
  - Aides aux projet innovants et structurants dans l'économie sociale et solidaire,
  - Aides au développement touristique,
  - Aides à la création d'hébergement pour les travailleurs saisonniers à proximité des sites d'emplois,
  - Aides dans le cadre du dispositif de « bourses jeunes ».

Achat public

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, passés en procédure formalisée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Conclure toute convention constitutive de groupement de commandes ainsi que prendre toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Autoriser les mandats et les transferts de maîtrise d'ouvrage lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Autres contrats

- Procéder à la passation, la signature de l'ensemble des conventions, sans impact budgétaire, et avenants aux conventions contractualisées par la communauté d'agglomération, hormis celles dont la délégation a déjà été consentie au Président ;
- Procéder aux transferts des contrats, marchés et conventions notifiées ;

Aménagement du territoire et urbanisme

- Conclure les conventions de projets urbains partenariaux et leurs avenants ;

Foncier et Immobilier

- Conclure toutes acquisitions, ventes, échanges, partages de biens mobiliers et immobiliers, d'un montant compris entre 40 000 € et 180 000 €, lorsque les crédits sont inscrits au budget, effectuer les rétrocessions des portages fonciers et passer les actes y afférents ;

- Procéder aux demandes de déclarations d'utilité publique et déclarations d'intérêt général de projets ;

Personnel

- Conclure les conventions de mise à disposition de personnel et les conventions de mutualisation de services avec les communes-membres, et leurs avenants ;

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260414-DEL2026_04_096-DE

- **Rappelle que lors de chaque réunion du Conseil d'agglomération, le Président rendra compte des attributions exercées, par lui-même et par le Bureau, par délégation du Conseil d'agglomération.**

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

La secrétaire de séance,
Béatrice BILLAUX